

Informations communales relatives à la réunion du Conseil municipal du 15 avril 2022

Urbanisme

Permis de construire :

SANCEY-RICHARD Ludovic et BOISSON Maxime	Construction d'une maison individuelle	3 impasse Combe Belin
PERY Géraldine	Construction d'une terrasse couverte	3 ter Grande rue

Vote des taxes

La dotation solidarité rurale cible, versée par l'Etat, est supprimée en totalité, soit une perte de 24 480 € entre 2020 et 2022.

En 2020, la totalité des dotations de l'Etat était de 122 378 €, pour 2022 celles-ci s'élèvent à 96 902 € soit une diminution 20,82 %.

Malgré cette situation, le maire propose au Conseil municipal de ne pas modifier les taux 2022.

Les taxes restent fixer de la façon suivante :

Foncier bâti : 31,03 %

Foncier non bâti : 20,50 %

Seules les bases d'imposition sont augmentées par l'Etat.

Le Conseil municipal accepte cette proposition.

Vote des budgets 2022

Le maire présente au Conseil municipal les budgets 2022 :

Budget communal (63600)

Dépenses de fonctionnement :	787 872,00 €	Recettes de fonctionnement :	1 232 185,45 €
Dépenses d'investissement :	546 474,98 €	Recettes d'investissement :	546 474,98 €

Budget forêt (63602)

Dépenses de fonctionnement :	100 552,00 €	Recettes de fonctionnement :	295 921,86 €
Dépenses d'investissement :	100 417,95 €	Recettes d'investissement :	100 417,95 €

Budget lotissement de la Corvée (63631)

Dépenses de fonctionnement :	406 374,42 €	Recettes de fonctionnement :	406 374,42 €
Dépenses d'investissement :	42 038,26 €	Recettes d'investissement :	42 038,26 €

Le Conseil municipal adopte les budgets présentés.

Dates à retenir :

Du 12 au 17 mai	Fermeture du secrétariat
26 mai	Manifestation "Faites du sport " organisée par ESN
28 mai	Fête des mères à 18h30 Salle Parisse
3 juin	Réunion du Conseil municipal
12 et 19 juin	Election législative

Le nettoyage de printemps a eu lieu le samedi 16 avril 2022, une douzaine de personnes se sont retrouvées devant la mairie pour arpenter les rues du village et ramasser les déchets et tout ça dans la bonne humeur.



Un grand merci à tous ces volontaires.

LE SPORT A NAISEY-LES-GRANGES

"Faites du sport avec l'ESN" le jeudi de l'ascension (le 26) cette année, on vous attend nombreux.

FOOTBALL

L'Espérance Sportive de Naisey-Les-Granges (ESN) bientôt 86 ans et toujours aussi jeune grâce à toutes ses forces vives, 80 licenciés, des moins de 7 ans aux seniors, avec une équipe féminine depuis cette année, un des derniers villages à conserver ses équipes seniors, des bénévoles motivés tant sur le terrain qu'autour de la pelouse et un super esprit d'équipe.



ACCRO'GYM NAISEY



Développer et favoriser la pratique du sport féminin en milieu rural était, dans les années 1990, un des principaux objectifs de la F.F. "Sport pour tous" à laquelle Accro'Gym est affilié depuis plus de 30 ans.

Ainsi, sport et bonne humeur, se donnent rendez-vous chaque semaine par la pratique de la gym d'entretien le mercredi et de la danse le jeudi, à 20 h 00, à la salle de motricité du groupe scolaire Guillaume Aldebert.



A noter la présence de quelques messieurs dans nos adhérents.
N'hésitez donc pas à venir nous y rejoindre, en sachant que toute arrivée en cours d'année est possible.
Renseignements au 06.83.06.17.13.



Les marcheurs du lundi

C'est balade tous les lundis après-midi par tous les temps aux 4 coins du département avec ses 70 adhérents venus du plateau.

Pour les amateurs et adeptes de la course à pied, le groupe des coureurs d'Anroz, propose aux coureuses et coureurs de tous les niveaux de découvrir les sentiers de Naisey-Les-Granges.

Rendez-vous à 9h30 tous les dimanches devant la fontaine.



INFORMATIONS DIVERSES



RAPPEL

Déjections canines

Les propriétaires des chiens sont tenus d'empêcher leurs amis à quatre pattes de faire leurs besoins sur le domaine public et privé (lorsque ce n'est pas chez eux) ou de ramasser les crottes. Nous avons recensé plusieurs endroits souillés par ces déjections et plusieurs plaintes d'habitants du village ont été entendues.

Le savoir-vivre passe par le respect des autres et de l'environnement.

Les beaux jours reviennent

Le bruit porte atteinte à la santé de chacun et est également un élément perturbateur de la tranquillité publique. Il est l'une des préoccupations majeures de la vie quotidienne.

Règlementation: principales dispositions de l'arrêté préfectoral "bruit"

Principe général: tout bruit nuisant causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit de jour comme de nuit.

La durée, la répétition ou l'intensité sont prises en compte pour apprécier les nuisances dues aux bruits de voisinage.

En ce qui concerne les propriétés privées, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants:

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30,
les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h30,
les dimanches et jours fériés de 10 à 12h.



Préinscriptions scolaires 2022/2023 (pour les nouveaux élèves)



La préinscription à l'école pour la rentrée 2022-2023 se fera en mairie

Du 19 mai au 11 juin 2022.

Attention : seuls les enfants nés avant le 31 décembre 2019 pourront être inscrits.

Pièces à fournir obligatoirement :

- Livret de famille ou acte de naissance de l'enfant
- Justificatif de domicile récent
- Carnet de vaccination
- Justificatif de l'autorité parentale si les parents sont divorcés ou séparés
- Certificat de radiation de l'ancienne école si l'enfant est déjà scolarisé

L'admission à l'école, sur présentation du certificat délivré en mairie, se fera auprès du directeur de l'école à compter du 23 mai (tous les lundis de 09h00 à 11h30 et 13h30 à 16h00) sur rendez-vous.



La gendarmerie nous informe de la mise à disposition pour tous les citoyens de l'application « **MaSécurité** » disponible **gratuitement** sous Apple et Android afin d'accompagner l'utilisateur vers la solution la plus adaptée à ses besoins.